

ÉDITO

Une révolution est en marche

Le traitement des déchets – et surtout leur recyclage – évolue toujours plus et je m'en réjouis ! Dans ce numéro de Geste Nature, je souhaite vous parler de la nouvelle plateforme de compostage des déchets verts de St-Julien-Montdenis, elle est à la une ! Plus proche de nous, elle économisera du transport et des coûts de traitement et le compost reviendra aux communes et aux particuliers, aux entreprises.

Un joli progrès, c'est l'extension des consignes de tri ! Savoie Déchets s'est engagé avec l'ensemble des collectivités du département et des collectivités limitrophes dans l'extension de ces consignes de tri à tous les emballages et tous les papiers. Depuis le 1^{er} janvier 2023, trier est donc devenu un geste plus simple : les usagers peuvent désormais déposer tous leurs emballages plastiques dans le bac de tri jaune. Outre la simplification du geste de tri, nous allons augmenter les quantités triées et recycler davantage de déchets avec cette mesure ! D'où une modernisation en profondeur du centre de tri des déchets, et la construction d'un nouveau centre pour 2025.

Nous sommes au cœur de l'application des mesures de la loi Anti-gaspillage de 2020. Parmi celles à venir, nous allons apporter à nos concitoyens une solution de collecte des restes alimentaires pour valoriser ces déchets en compost utile pour l'économie circulaire des territoires. C'est prévu pour 2024. Nous en reparlerons !

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, les enfants sont également dans la boucle du changement : grâce aux interventions du SIRTOMM en milieu scolaire, ils sont aujourd'hui sensibilisés à l'impact de leurs gestes quotidiens sur l'environnement. Une révolution est en marche !

Christian SIMON,
Président du SIRTOMM

Déchets verts Vous avez dit déchets ?

Le 7 octobre 2022 a eu lieu l'inauguration de la nouvelle plateforme de compostage des déchets verts de Saint-Julien-Montdenis, en présence du sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, des élus du SIRTOM de Maurienne, des élus locaux, départementaux, régionaux et de Savoie Déchets.

Pourquoi une plateforme de compostage ?

Principalement pour limiter le nombre de camions sur les routes et les coûts induits. Jusqu'en octobre dernier, les 2 260 tonnes de déchets verts annuels collectées en Maurienne étaient expédiées à Francin, et traitées par un prestataire privé sur un site de compostage. Cela représentait en moyenne 345 bennes de déchets verts à évacuer annuellement, pour un coût de transport de 58 000 €, et un coût de traitement de 72 000 €. La mise en place de cette plateforme va réduire de façon drastique l'ensemble de ces coûts.

Le SIRTOMM a-t-il bénéficié de subventions pour ce projet ?

Oui, cet investissement a été subventionné par l'État à hauteur de 127 567 €, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 127 341 € et par le Grand Chantier Lyon-Turin à hauteur de 62 687 €.

D'où viennent ces déchets verts ?

Ce sont tous les déchets issus des tontes de pelouse, tailles, feuilles mortes, élagages et branchages amenés par les professionnels et les particuliers dans les déchèteries de Maurienne.

Comment sont-ils valorisés sur cette plateforme ?

Depuis son démarrage fin juillet 2022, plus de 400 tonnes de déchets verts en provenance des déchèteries de Valloire, Saint-Michel, Fontcouverte et Saint-Julien-Montdenis ont déjà été stockées. Au début de l'hiver, une entreprise de la région grenobloise est venue broyer la totalité du stock. Les déchets verts ont été disposés en andains, pour faciliter leur aération et afin de démarrer la phase de compostage à proprement parler. La matière obtenue sera brassée tous les mois. Étape finale : le compost sera criblé afin d'enlever les éléments qui n'auraient pas été décomposés, puis analysé par un laboratoire. Il sera normalement prêt en 16 semaines.

Qui pourra utiliser le compost ainsi obtenu ?

Il sera distribué gratuitement aux communes qui en feront la demande ainsi qu'aux particuliers dans les déchèteries. Il pourra également être vendu à des entreprises de travaux publics et de terrassement.

Un dernier mot ?

Oui. Outre les économies d'argent et de gasoil qu'elle permet de réaliser, cette plateforme de compostage s'inscrit également dans un cercle vertueux d'économie dite circulaire : de l'apport de déchets verts jusqu'à leur valorisation et leur redistribution, elle permet de traiter localement un déchet, qui pour le coup n'en constitue plus un, puisqu'il se transforme naturellement sur place en une matière organique fertilisante (le compost). Exactement de la même façon qu'un composteur individuel, mais à plus grande échelle !

Propos recueillis auprès de
Johann TAVEL,
nouveau responsable technique
du SIRTOMM

Plateforme de compostage : un max d'avantages



48 300 km
de transport évités
annuellement



2 260 tonnes
de déchets verts
mauriennais
traités localement



Du compost
gratuit
pour les habitants



Extension des consignes de tri : c'est parti !

À compter du 1^{er} janvier 2023, trier est devenu plus simple. La nouveauté ? Vous pouvez désormais déposer tous vos emballages en plastique y compris les pots, les barquettes, les sacs et les films d'emballage dans le bac de tri jaune. En effet, Savoie Déchets s'est engagé, avec l'ensemble des collectivités du Département et des collectivités limitrophes, à élargir les consignes de tri à tous les emballages et à tous les papiers. Des questions ? Savoie Déchets nous répond...

SavoieDéchets
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Quel est l'objectif principal de l'extension des consignes de tri à l'échelle de Savoie Déchets ?

Simplifier le geste de tri pour augmenter les quantités triées, afin de recycler davantage de déchets. Tous les emballages plastiques sont désormais triés, afin de permettre le développement de nouvelles filières de recyclage.

Qu'implique la mise en place de ces nouvelles consignes de tri en terme d'équipement ?

Elles nécessitent une modernisation en profondeur du centre de tri des déchets. Celle du centre de tri actuel a nécessité 2,3 millions d'euros d'investissements et 35 millions d'euros ont été budgétisés pour la construction d'un nouveau centre à l'horizon 2025.



En quoi consiste cette modernisation ?

Pour l'heure, il s'agit de s'adapter aux nouvelles matières collectées, d'améliorer les conditions de travail des trieuses et trieurs et d'augmenter la capacité de traitement de 6 tonnes/heure à 7,5 tonnes/heure. Il a donc fallu adapter le matériel existant et investir dans de nouveaux équipements pour répondre à ces nouvelles contraintes : affinage du tri, ajout de trieurs optiques spécifiques et de cabines... Le nouveau centre devra quant à lui répondre à une capacité de tri de 13 tonnes/heure.

Quelle est la part de subventions dans ce programme de modernisation du centre de tri ?

Il est prévu 400 000€ d'aides et subventions de l'État et de CITEO pour la modernisation du centre de traitement actuel, et environ 2 millions d'euros de l'ADEME et de CITEO pour la création du nouveau centre.

Le tri manuel est-il conservé ? Les conditions de travail des agents ne seront-elles pas plus difficiles avec ces nouvelles exigences, notamment en terme de nuisances olfactives ?

Il sera conservé car l'œil humain reste plus efficace que des trieurs optiques pour caracté-

riser les matières en fin de chaîne et limiter les refus de tri. Le travail en cabine de tri limite les désagréments tels que le bruit, les odeurs et les poussières. Les expériences précédentes n'ont pas reporté de changement majeur concernant les odeurs sur la chaîne de tri. Ce problème est plus souvent constaté dans les zones de stockage. C'est pour cela que le futur centre de tri stockera ses matières entrantes et en attente de départ dans un bâtiment séparé.

Quels sont les objectifs chiffrés en termes de diminution des tonnages d'ordures ménagères induits par l'extension des consignes de tri (ces nouveaux emballages étant détournés de nos poubelles OM) ?

Les études chiffrent l'augmentation des déchets triés entre 3000 et 8000 tonnes supplémentaires à l'horizon 2030, selon les hypothèses. Elles sont à rajouter aux 30 400 tonnes triées en 2021 et à retrancher aux 122 000 tonnes globales de déchets incinérables traités par Savoie Déchets en 2021.

L'extension des consignes de tri permettra-t-elle de réduire in fine les coûts d'incinération des collectivités ?

L'extension des consignes de tri n'a pas d'incidence sur le coût à la tonne incinérée qui sera de 125€/tonne en 2023. Elle était de 111€/tonne en 2021 et de 118€/tonne en 2022. Cette tendance à la hausse s'explique par plusieurs facteurs communs à l'ensemble des installations de traitement des déchets au niveau national : d'une part par la hausse du coût des matières premières et de l'énergie. D'autre part, par les pénalités mises en place par l'État, via la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) s'appliquant aux installations de stockage et à l'incinération. Mais à terme, en détournant de plus grandes quantités d'emballages des ordures ménagères, cela réduira automatiquement le nombre de tonnes facturées à chaque collectivité pour la partie incinérable.

D'autres dispositifs peuvent également diminuer ces coûts d'incinération ?

Oui. L'obligation à compter du 1^{er} janvier 2024 de mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets aura également une incidence sur la baisse des tonnages d'ordures ménagères incinérés.

Ne craignez-vous pas que l'extension de ces consignes de tri et la communication faite autour de celle-ci ne soient pas en contradiction avec les campagnes de réduction des déchets menées depuis plusieurs années par les collectivités ?

Avez-vous mené une réflexion sur ce point ?

Une réflexion collective a bien entendu été menée avec nos adhérents lors de la co-conception de la campagne de communication, autour de laquelle le message « le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas » reste très présent. Par ailleurs, les chiffres des territoires qui étaient déjà passés à l'extension des consignes de tri depuis plusieurs années ne montrent pas d'augmentation globale du volume de déchets collectés.

Pouvez-vous nous parler des filières de recyclage des emballages plastiques nouvellement triés ?

La filière des films d'emballage bénéficie déjà d'une certaine maturité. Les « balles » de déchets triés sont envoyées sur l'un des sites spécialisés en France, et les films sont ainsi recyclés, parfois en de nouveau en films, principalement en sacs poubelle. Concernant les barquettes en plastique transparent, ce sont des matériaux qui se recyclent bien. Les balles sont également envoyées sur l'un des sites en France, pour être recyclées en barquettes à nouveau. Enfin pour les emballages « multi-matériaux », par exemple la barquette de jambon avec film, la gourde de compote, le tube de dentifrice : la filière est en cours de développement. CITEO a réalisé des appels d'offres pour trouver des recycleurs, et ils pourront d'ailleurs nous annoncer des projets intéressants dans quelques mois à ce sujet. La massification des volumes concernés par l'extension des consignes de tri va rendre la filière plus attractive pour que des industriels se lancent dans des solutions de recyclage à grande échelle. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la réglementation, puisqu'avec la loi AGECE et le décret 3R, 100% des emballages devront être recyclables au 1^{er} janvier 2025.

CITEO

La réponse de CITEO

Seulement 65 % des emballages collectés sont recyclables. Alors pourquoi demander aux usagers de les trier ?

D'abord car cela simplifie le geste de tri de l'habitant et c'est primordial pour qu'il trie plus (quand c'est plus facile, on le fait plus souvent). C'est bien l'objectif premier : faire trier plus, installer cette habitude chez tous les usagers (même si, dans un premier temps, cela génère un peu plus de refus de tri). Ensuite, en triant plus, on obtient plus de quantité d'emballages à envoyer aux recycleurs qui produisent donc plus de matières recyclées. L'objectif est qu'à moyen terme, tous les emballages deviennent recyclables, réemployables ou qu'ils disparaissent si on peut s'en passer ou les remplacer par un matériau recyclable.

Source : CITEO

“ Mon déchet est-il un emballage ? ”

100 % des emballages se trient

On trie déjà

certains emballages plastique, cartonnnette, métal et tous les papiers



Faut-il laver les emballages avant de les trier ?

Non. Le processus de recyclage intègre des étapes de lavage, ce qui permet d'ôter tous les résidus organiques.

Faut-il déposer les emballages en vrac dans le bac de tri ?

Oui. En vrac, sans sac et non imbriqués. Emboîter les emballages rend le recyclage impossible car le centre de tri ne pourra pas identifier la matière de chaque emballage : ils seront considérés comme une erreur de tri.

à partir de janvier 2023

On peut y ajouter tous les autres emballages

Tous les objets en plastique se déposent-ils dans le bac jaune ?

Non. La simplification du geste de tri concerne uniquement les emballages. Les objets en plastique hors d'usage qui ne sont pas des emballages (jouets, brosse à dents...), sont à jeter aux ordures ménagères ou en déchèterie.

Des alternatives sont possibles

Pratique, sûrement. Économique, ça se discute.

Savez-vous qu'en capsule, le prix au kilo du café est multiplié par 5 en moyenne par rapport au café en grains ?

Côté environnement, la capsule n'a rien de vertueux. Là où le système « capsule » génère un déchet par tasse consommée, un café acheté en vrac ne génère aucun emballage (dans certains magasins, il est possible de le mouder avant de le verser directement dans son contenant réutilisable). Même si les capsules en aluminium peuvent être recyclées, elles nécessitent des processus industriels pour l'être, qui, ajoutés au mode de production du café déjà énergivore, feront exploser leur bilan carbone total. Et si on ressortait la cafetière italienne de papy ?

Ils sont partout : des sachets de gâteaux aux paquets de riz, des légumes surgelés aux films entourant les bouteilles.

Avant chaque achat, évaluez par vous-même la masse de plastique générée par le produit une fois consommé. Exemple : un paquet de 25 madeleines génère 26 emballages plastiques (25 portions individuelles + le paquet global). La meilleure alternative à ces emballages reste l'achat en vrac dans des sacs en tissu réutilisables. Pâtes, riz, semoule, sucre, farine, céréales... Aujourd'hui, de très nombreux produits sont vendus en colonnes de vrac dans les supermarchés ou les épiceries bio. À la maison, il suffit ensuite de s'équiper en bocaux de verre pour les stocker. Rien de plus simple !

Et quoi de plus agréable que de rentrer des courses sans aucun emballage à mettre au tri ?

Ces petites gourdes bien pratiques au quotidien pour calmer Junior dans la voiture à l'heure du goûter, ne présentent que des inconvénients.

D'un point de vue diététique d'abord : de récentes études ont montré que la plupart d'entre elles contenaient, en volume, plus de sucre qu'un soda. Côté environnemental ensuite, puisque le matériau dont elles sont composées ne dispose à ce jour d'aucune filière de recyclage. D'autres solutions existent pourtant : certaines gourdes en latex réutilisables permettent la même utilisation avec une compote maison (ou en bocal) préalablement déposée à l'intérieur. Moins cher, moins sucré et moins de déchets. Autre astuce : la pomme à croquer avec les dents, ça marche aussi. Et jusqu'à ce jour, on n'a pas trouvé de meilleur emballage qu'une peau de pomme pour lui garantir ses qualités gustatives et nutritionnelles !

Acheter viande, poisson, fromage et fruits coupés en barquette plastique, quelle rapidité, quelle facilité ! Mais quel bilan désastreux pour la planète... Là encore, il est possible de procéder différemment.

Faire ses courses en supermarché avec ses propres contenants, c'est possible et légal depuis 2021. Aucun magasin ne peut vous le refuser.

Aussi, préférez l'achat à la coupe pour la viande, le poisson et le fromage et disposez-les dans des boîtes réutilisables dédiées. Garanti zéro emballage à la sortie ! Quant aux fruits et légumes, avec deux bras, deux mains et un couteau, on dispose de tout l'outillage nécessaire pour les découper soi-même... À bon entendre !

ANIMATIONS SCOLAIRES
PROPOSÉES PAR LE

À l'école aussi !

L'objectif principal des interventions du SIRTOMM en milieu scolaire est de sensibiliser les élèves à l'impact de leurs gestes quotidiens sur l'environnement à travers des diaporamas ludiques adaptés à chaque âge. Stéphanie Sanfilippo, nouvelle ambassadrice de tri témoigne du contenu de ces animations :

« Les thèmes développés lors de mes séances d'animations permettent aux élèves de se familiariser avec les consignes de tri. Je mets désormais l'accent sur l'animation "Sensibilisation au tri" afin d'expliquer au jeune public les nouvelles règles des consignes de tri. Chaque animation alterne des phases d'apprentissage sous forme de diaporama et des mises en situation afin de découvrir le recyclage des matières, prendre conscience de l'impact des déchets et de notre consommation sur l'environnement et enfin adopter une attitude plus responsable au quotidien pour qu'ils puissent à leur tour, sensibiliser leur entourage sur l'importance du geste de tri ».

Stéphanie SANFILIPPO



Réduire efficacement ses déchets grâce au compostage

Le SIRTOMM peut vous accompagner dans un projet de compostage collectif. 23 sites de ce type ont déjà vu le jour en Maurienne, dont 9 rien qu'en 2022 !

Sous l'impulsion d'habitants volontaires, des composteurs sont installés en pied d'immeubles ou dans un quartier, et entretenus collectivement par les utilisateurs. 20 nouveaux sites sont en prévision pour l'année 2023. De quoi réduire efficacement et progressivement la production de déchets sur l'ensemble de la vallée de la Maurienne !

30 %

c'est la part de déchets détournée d'une poubelle ordinaire grâce au compostage

9

nouveaux sites de compostage partagé installés en 2022

198

composteurs individuels distribués aux particuliers par le SIRTOMM en 2022

+ d'infos sur

www.sirtom-maurienne.com

→ Rubriques Pratiques

→ Opération réduction → Je composte



L'équipe administrative connaît du changement (notre photo de gauche à droite) :

Stéphanie SANFILIPPO, nouvelle ambassadrice du tri, est en charge des animations scolaires,

Johann TAVEL reprend les fonctions de Florian CABROLIER en tant que responsable technique,

Angélique PETOUD remplace Céline PASCAL au poste d'assistante d'exploitation.

Concours dessins 2021-22

Un grand merci aux écoles et classes de Maurienne qui ont participé à notre concours de dessin dont le thème était «La vie de nos vêtements». Les dessins gagnants des écoles de Bramans et Aiton, ont été reproduits en grand format sur un camion du SIRTOMM.

Un concours est organisé à chaque acquisition d'un nouveau camion. Cette année un nouveau concours a été proposé sur le thème «Le tri plus simple!», en lien direct avec la simplification des consignes de tri. Huit classes sont inscrites. L'année prochaine un concours sera de nouveau proposé, surveillez nos actus !



Merci à toutes et tous !



SIRTOMM - 82, avenue de la Riondaz
73870 St-Julien-Montdenis
Tél. 04 79 59 92 28
contact@sirtom-maurienne.com
www.sirtom-maurienne.com

GESTE NATURE Directeur de publication : Christian Simon • Directrice de rédaction : Florence Viretti • Coordination et rédaction : Florence Viretti • Maquette : commeuncollectif.com • Photo Une : ©AdobeStock-Patryssia / Photos : ©Caméleon-Laurent Berthier, ©SIRTOMM, ©Florence Viretti / Pictogrammes : icon by Icons8 / Illustrations : BenBert • Impression : Imprimerie Notre-Dame - Montbonnot. Tirage 24600 exemplaires (encres végétales et papier recyclé).

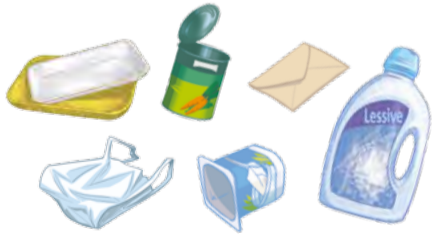


EN VRAC

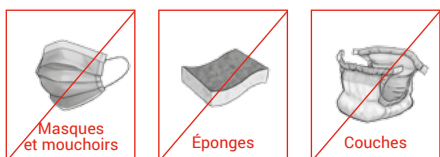
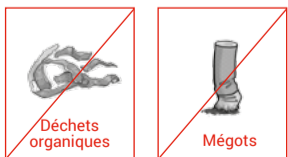


Tous les emballages et tous les papiers

Vidés- Non lavés- Séparés



Erreurs courantes

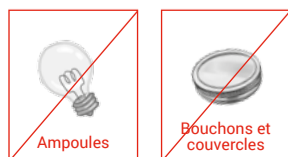


Tous les emballages en verre

Vidés- Non lavés- Bouchons enlevés



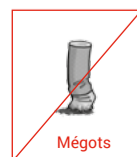
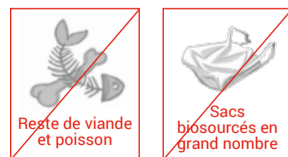
Erreurs courantes



Tous les déchets organiques



Erreurs courantes



EN SAC



Toutes les ordures ménagères



Erreurs courantes

